L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co., rue de Chartres No 72. — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 18 DECEMBRE 1861. — J. E. WEISSE, F. LIBERT. — E. DUPOUR, E. MARBY. — EDITEURS-PROPRIETAIRES.

Nouvelle-Orléans, MERCREDI MATIN, 18 DECEMBRE 1861.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par B. Turpin, 85, Ville Lorde—Brandy-vie, whisky, rhum, liqueurs, etc.

Par D. E. Morphy, 47, Magazine—Marchandises sèches, chaussures, chapeaux, etc.

Par F. Fernandez, 105 Derbigny—Meubles.

Par J. J. Spear, Change Etroites, entre Carpe et Amitié—Groceries et bail. (Succession F. J. A. Gilbert.)

Par O. Lemonnier, Bloche & Co. à 10 heures, à leur succursale d'en-as, rue de Chartres, No 68—Habillements confectionnés pour hommes et enfants; chemises, etc.

Les Milices.

Il est temps que le législateur vienne mettre un terme à l'état d'anarchie légale qui s'oppose encore à une organisation complète et efficace des milices de la Louisiane. Le gouverneur et les généraux lancent des ordres sévères et s'efforcent de les faire mettre à exécution. Dans ce but, ils prennent des mesures extraordinaires qui produisent un résultat momentané. Mais, comme on ne peut y recourir qu'accidentellement, il en résulte que le zèle se relâche et que l'on retombe dans l'apathie. Nous ne mettons certainement pas en doute le patriotisme ni le courage de la grande masse des citoyens. Mais parmi ceux qui seraient le plus disposés à se battre pour leurs foyers, il en est un grand nombre qui ne comprennent pas la nécessité de la discipline et des exercices; d'autres qui négligent leurs devoirs par indifférence ou par paresse; d'autres enfin qui, croyant le danger éloigné, se bercent de l'idée qu'on n'aura pas besoin de leurs services.

Or il ne faut pas se faire d'illusion sur les intentions du gouvernement fédéral. Ses opérations pour être lentes, n'en continuent pas moins avec une progression certaine qui dénote l'intention arrêtée d'attaquer la Nouvelle-Orléans tôt ou tard. L'occupation de l'île aux Vaisseaux et de l'île Chandeleur n'a pas eu lieu uniquement pour la mince satisfaction de voir le drapeau fédéral flotter sur les terres de la Louisiane et du Mississippi. Nous pouvons nous attendre à voir les Fédéraux faire de nouvelles tentatives pour occuper une partie de la côte des Attakapas et probablement la tête des Passes, de façon à menacer la Nouvelle-Orléans sur tous les points à la fois.

Un autre fait non moins certain, c'est que la Louisiane ne doit compter que sur ses milices pour se défendre contre l'invasion. Les quelques régiments confédérés qui sont dans nos camps peuvent être appelés d'un moment à l'autre aux frontières et nous serons livrés à nos propres forces. Hâtons nous d'ajouter qu'elles sont simplement suffisantes pour repousser les attaques des fédéraux—mais c'est, cependant, à la condition que les miliciens auront *de* discipline et exercés.

Le rapport de l'adjudant général au gouverneur, constate que la première division semble comprenant les paroisses de Jefferson, d'Orléans, de St-Bernard et de Plaquemines, présente un effectif de 31,251 hommes. Les rapports des paroisses ne sont pas complets, mais si nous en jugeons d'après ceux qui sont donnés pour neuf paroisses, nous pouvons évaluer les milices des autres divisions à une trentaine de mille hommes.

Nous avons donc environ soixante mille soldats citoyens pour la défense de l'Etat. Le gouvernement vient de décider l'application complète des règlements de l'armée confédérée aux milices. Mais pour obtenir que ces règlements soient appliqués d'une façon sérieuse, il faut qu'une loi vienne sanctionner les mesures de rigueur qu'il sera nécessaire d'appliquer aux récalcitrants.

Dans son rapport, l'adjudant général fait ressortir la nécessité d'une réunion complète de la loi sur les milices. Il s'exprime ainsi

Il faut réviser et amender la loi sur les milices, et en adopter une plus sévère. Les officiers doivent avoir pleins pouvoirs pour amener l'obéissance à leurs ordres et contraindre les hommes à assister aux exercices et aux revues. De fortes amendes devront être imposées, en temps de paix, aux délinquants, et si l'amende n'est pas payée, il faut qu'ils soient condamnés à un emprisonnement proportionné au temps. Ce n'est que rarement qu'on aura recours à ces mesures, sévères en apparence, car les personnes sujettes au service de la milice obéiront à la loi, dès qu'on fait comprendre que la loi n'est plus une force. En temps de guerre, quand de troupes seront enrôlées au service de l'Etat, ou quand une partie de la milice sera appelée par le Gouverneur au service de l'Etat, les milices seront soumises aux règlements stricts et rigides de la guerre. Ce n'est que par une stricte discipline qu'on peut obtenir des soldats de bons résultats. Si chaque homme, dans une compagnie, se croit libre d'agir comme il lui plaît, et qu'aucune loi ne puisse l'atteindre, il ne fera pas un bon soldat et il en détournera d'autres de leur devoir.

Ces remarques sont sensées et nous espérons que la législature les prendra en considération. Il y a encore beaucoup à faire pour transformer nos miliciens en soldats aguerris, et le temps presse, car, nous le répétons, le moment viendra bientôt où il faudra utiliser sur le champ de bataille l'expérience acquise dans les casernes, et les hommes non exercés seront plus qu'inutiles servant dans un combat car ils mettent le désordre dans les rangs.

BULLETIN DE LA GUERRE.—Les nouvelles du théâtre de la guerre sont très insignifiantes. C'est à peine si l'on signale quelques petites escarmouches de côté et d'autre. Les généraux fédéraux et confédérés suivent dans le Kentucky exactement le même système de marches et de contremarches qui a caractérisé la campagne de la Virginie occidentale entre Floyd et Rosecrans. Zollicoffer a avancé de quelques milles et Marshall est, dit-on, en marche sur Lexington, mais, demain peut-être, nous apprendrons qu'il se sont repliés dans un but stratégique.

Les journaux du Kentucky nous assurent maintenant que Columbus et Bowling Green sont imprenables, et que les Fédéraux ont abandonné leurs plans. Les 120 prétendent que 20,000 hommes vont tourner New Madrid et descendre la rive droite du Mississippi, autres croient que le projet des Lincolnistes est de passer entre Columbus et Bowling Green et de séparer nos deux corps d'armée. En attendant, l'hiver s'avance et nous restons dans le *statu quo*.

On est depuis quelque temps sans nouvelles de Price et de son armée. Les troupes de McCulloch sont en quartiers d'hiver dans l'Arkansas et leur général est à Richmond.

On signale aucun mouvement important des bottes yankees sur les côtes de l'Atlantique. La grande flotte de 80 bâtiments est probablement destinée pour le golfe du Mexique, où elle sera prochainement son apparition.

Les journaux de New York du 12 ne contiennent encore aucune nouvelle d'Angleterre au sujet de l'affaire Slidell et Mason. L'Africa arrivé le 8 à New York, était parti le 28 novembre de Liverpool avant l'arrivée du steamer de St Thomas.

LE STABAT MATER.—L'élite de la société orléanaise se pressera ce soir dans la salle de l'Opéra pour entendre le magnifique oratorio de Rossini, chanté par 80 artistes, dames et messieurs, avec le concours d'un orchestre dirigé par M. Collignon

THEATRE D'ORLEANS.—Demain, jeudi, le spectacle se composera de *La Poésie des Amours*, délicieux vaudeville en deux actes, de *La Nuit Blanche*, charmante opérette, et de *La Maîtresse de Langues*.

MARCHANDISES SÈCHES.—Nous appelons l'attention des dames sur l'annonce de la maison THÉO. DANTIGER, 228, rue Royale. Elles y trouveront des popelines à 25 cents la yarde, et des étoffes et confections à prix réduits.

SOIERIES A BON MARCHÉ.—La maison J. LEVOIS & Cie, encaisseur Canal et Bourbon, annonce des taffetas de Lyon et des soieries à des prix très modérés, de 75 cents à $1 25, ainsi que 125 robes de soie très riches de $40 à $60. Voir à l'annonce.

☞ La vente de la pharmacie de l'encaisseur des rues Conti et Bourbon n'aura pas lieu jeudi prochain ainsi qu'il a été annoncé. Elle est renvoyée à lundi, 23 courant, les catalogues n'étant pas encore prêts.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Mercredi soir, 17 décembre.

COTON.—[illegible] balles ont changé de mains depuis notre dernière publication à 60, cts la livre pour [illegible] et 61 cts pour [illegible] et 62 cts pour [illegible] et 63 cts pour [illegible] et 64 cts pour [illegible] et 65 cts pour [illegible] et 66 cts pour [illegible] et 67 cts pour [illegible] et 68 cts pour [illegible] et